# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-4-69 912388

PUBLICATION PÉRIODIQUE

**ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »**

ABONNEMENT ANNUEL

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

*Régie de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture*

*Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux, Cité Administrative,*

C. C. P : CLERMONT-FERRAND 5.503-17 — *CLERMONT-FERRAND - 63*

25,00 F

Supplément n° 2 au Bulletin n° 102 de MARS 1969.-

## A R B R E S   F R U I T I E R S

### A V E R T I S S E M E N T S.-

TAVELURE DU POIRIER.-

Lors de la prochaine période favorable (pluies par température convenable), de graves contaminations risquent de se produire.

En conséquence, effectuer un traitement sur toutes les variétés ayant atteint ou dépassé le stade C3 (voir le tableau des stades-repères transmis précédemment).

Renouveler la protection sur les arbres traités dès réception de notre bulletin du 18 Mars.

TAVELURE DU POMMIER.-

Comme pour la Tavelure du Poirier, la prochaine période favorable permettra des contaminations par ascospores, sur les variétés à débourrement précoce.

Dans les situations où les Pommiers ont atteint ou dépassé le stade sensible C3 (voir le tableau des stades-repères du Pommier), effectuer un traitement.

CECIDOMYIE DES POIRETTES.- Vol en cours.

Dans les vergers de Poiriers où des dégâts sont habituellement à craindre (poirettes, déformées en calebasses, contenant de nombreux asticots), effectuer un traitement très soigné, avec un produit à base de D.D.T., d'H.C.H., de LINDANE ou de PARATHION.

### I N F O R M A T I O N S.-

MONILIA DES ARBRES FRUITIERS A NOYAU.-

Effectuer un traitement, avant la floraison sur Cerisiers et Pruniers, à la fin de la floraison sur Abricotiers.

OÏDIUM DU POMMIER.-

Il est rappelé que, dans les vergers intéressés par cette maladie, les traitements sont à entreprendre dès le débourrement (pour les produits à utiliser, consulter la liste transmise récemment).

Clermont-Ferrand, le 31 Mars 1969.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND

Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P223

Tirage n° 721 du 31 Mars 1969 - 2 000 exemplaires - ABONNEMENT 1969 - Expédition n° 4.